



## RÉSULTAT RENDU



- . Dossier papier avec annotation à la parcelle
- . Intégration du cahier de culture et du cahier phytosanitaire dans le dossier papier
- . Possibilité de faire la déclaration en ligne des pratiques de fertilisation (obligatoire pour l'exploitation)



## PUBLIC

Agriculteur.trice.s utilisant des effluents d'élevage (hors maraîchage)

## FORMAT

**1<sup>ère</sup> année constitution du dossier** : une visite sur la ferme

**PPF en routine** : RDV Court (1-2h) au GAB 44 ou sur la ferme



## TARIF

Constitution du dossier  
**180 € + 1,5 €/ha**

Année suivante :

**145 € ou 245 €**

(80 € pour les petites exploitations)

**CONTACT :** **Olivier Linclau**  
Conseiller sol

[conseiller.technique@gab44.org](mailto:conseiller.technique@gab44.org)  
02 40 79 46 57 / 06 08 09 02 24

## RÉALISER SON PLAN PRÉVISIONNEL DE FUMURE

### OBJECTIF

► Répondre aux obligations européennes et françaises sur la directive nitrate.

### DESRIPTIF

► Réalisation d'un prévisionnel de fumure et du réalisé (sur site la 1<sup>ère</sup> année).

### RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :

*Pour toutes les surfaces de votre exploitation (y compris les parcelles non fertilisées), vous devez établir un PPF.*

*Celui-ci doit être établi à l'ouverture du bilan entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 28 février.*

*Il est exigible au 15 mai.*